

Accord d'étape vers un accord de partenariat économique CE/Afrique centrale

2008/0139(NLE) - 10/07/2008 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : proposer la signature et **l'application provisoire** d'un Accord de partenariat économique (APE) d'étape entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Afrique centrale, d'autre part (mais à ce stade, **uniquement le Cameroun**)

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : le contenu de l'accord provisoire est identique à celui de l'accord général d'étape. Pour détails, se reporter au résumé de la proposition initiale de la Commission datée du 10/07/2008.

Pour rappel, cet accord d'étape de nature essentiellement commerciale et de coopération au développement liera la Communauté et ses États membres, d'une part, et le Cameroun (à ce stade), d'autre part.